

Chapitre I. Notions d’Ethique et de Déontologie

1. La notion de morale :

1.1. Définition :

Etymologie : du latin *mores* (pluriel de *mos*), mœurs, conduite, manière d'agir, genre de vie, habitude.

La morale est un ensemble de valeurs, de principes à dimension universelle normative voire dogmatique. Plus clairement la morale est l’ensemble de règles de conduite relatives au bien et au mal, de devoirs, de valeurs, quelquefois établies en doctrine. Dans une société la morale s'impose autant à la conscience individuelle qu'à la conscience collective.

Dans une société, la morale dépend de la culture commune et des croyances répandues. Les conditions de vie et les besoins de la société sont aussi des facteurs influant positivement sur les principes, la survie de l’ethnie, des peuples, ceci constitue une morale universelle.

1.2. Types de la morale :

- Deux grands types de la morale se distinguent :

La morale objectiviste. Les lois morales dépendent des lois de la nature, de la raison et l’individu n’a aucun poids sur ce type de morale. Les lois ici, ont un caractère universel, absolu, normatif. Ces lois ne peuvent en aucun cas être transformées ou supprimées.

La morale relativiste. Dans ce type de morale, les valeurs dépendent de la société et sont définies par l’individu lui-même. La morale relativiste possède une origine humaine et varie donc d'une société à une autre.

- Selon les philosophes, on distingue trois classes de la morale dont les limites ne sont pas toujours parfaitement fixées :

Méta-éthique : étudie le sens des concepts et des jugements moraux, leurs relations logiques et leurs valeurs épistémologiques, indépendamment de leur contenu normatif.

Morale ou éthique normative : Concerne l’analyse des critères de nos comportements (habitudes, devoirs, conséquences de nos actes).

Morale ou éthique appliquée, application de la méta-éthique et de l’éthique normative à des problèmes précis et controversés (avortement, environnement, droits des animaux, etc.).

2. La notion de déontologie

2.1 Définition : Le terme « déontologie » vient du grec « deontos » qui veut dire « devoir ». Dans son terme courant, il renvoie aux obligations et devoirs que les personnes sont tenues de respecter dans leur travail. Ces obligations sont connues sous forme de règles dirigeantes et structurant le comportement et la conduite des membres d'une profession ou pour les individus chargés d'une fonction dans la société.

La déontologie est une science des devoirs et des droits aussi, qui constitue la morale d'une profession. C'est le cas par exemple pour les professions médicales (serment d'Hippocrate), les journalistes (Charte de Munich), les avocats....

2.2. Le code de déontologie :

L'ensemble des règles régissant l'exercice d'une profession est appelé code de déontologie. Il vise à préciser du point de vue moral et éthique les conditions dans lesquelles doit s'exercer la profession. Un code de déontologie est appelé à régir les relations entre les professionnels d'un même secteur, ainsi que les relations que ces professionnels entretiennent avec les patients ou clients.

Les codes de déontologie existent dans les différents domaines à savoir : le domaine médical, la police, les architectes, les pharmaciens, des professionnels de l'expertise comptable, des avocats ...

Remarque : Il n'y a pas de règle générale précisant le corps devant établir le code de déontologie. A titre d'exemple, le code de déontologie médicale en Algérie a été établi par la conférence nationale constitutive de l'Union Médicale Algérienne. Par ailleurs, le code de déontologie de la police nationale a été établi par le gouvernement.

D'une manière générale, les codes de déontologie sont discutés et rédigés par des corps spécifiques chargés d'assurer la représentation de certaines professions, l'état ne fait que régler les codes.

Ainsi le code de déontologie est un document inspiré des fondements moraux et éthiques, il est issu d'un consensus des membres d'une corporation, dont l'état exerce une certaine autorité dans le but de sanctionner certaines violations graves.

2.3. En cas de violation du code de déontologie :

La violation d'un code de déontologie entraîne des suites différentes.

Dans certains cas, la violation n'entraînera aucune conséquence juridique et imposera à l'auteur de l'infraction de vivre avec un poids sur sa conscience.

Dans d'autres cas de figure, la violation de certains codes de déontologie engendre des conséquences juridiques. (Exemple : de lourdes sanctions pénales sont envisageables en cas de violations graves de certaines dispositions du code de déontologie médical).

3. La notion d'éthique :

3.1. Définition :

Etymologiquement : le mot "éthique" est un synonyme d'origine grecque de « morale ».

L'éthique est la discipline philosophique de la morale et des mœurs. C'est l'art de diriger la conduite individuelle et collective en traitant des valeurs et des conditions visant à bâtir une société juste et épanouie.

L'éthique est une réflexion argumentée sur les finalités, les valeurs de l'existence, les conditions d'une vie heureuse, la notion de "bien" ou sur des questions de mœurs ou de morale, en vue de bien agir.

La notion de "bien" est essentielle dans l'éthique, puisque cette dernière incite à l'exemplarité à travers la précision des comportements à adopter en se posant la question comment faire pour bien faire dans une situation problématique. L'éthique renvoie à la science de la morale tout en recherchant l'idéal de société et de conduite de l'existence.

Ainsi l'éthique incite à l'exemplarité et laisse chacun face à sa conscience dans ses agissements.

3.2. Les traits fondamentaux de l'éthique :

Il s'agit des piliers sur lesquels repose une éthique, et qui se résument en quelques points à savoir :

- Ne pas faire de mal en ayant conscience de l'effet de ses actes sur l'autre (principe de non-malfaisance).
- Faire du bien tout en étant animé d'une intention de bienveillance.
- Respecter l'autonomie de l'autrui, « ma liberté se termine là où la liberté de l'autre commence ».
- Être juste, en appliquant les valeurs de l'égalité entre tous les sujets.

3.3. Pourquoi a-t-on besoin d'éthique :

L'éthique est un outil moderne de management. Sa nécessité et son besoin paraît de plus en plus important dans le domaine professionnel, afin de :

- Responsabiliser et de rendre compte.

- Garantir la transparence.
- Respecter les normes de bonne gouvernance.
- Assurer l'ordre et la discipline.
- Prévenir les risques éthiques.
- Semer l'esprit d'équipe.